

STRATEGIES EDUCATIVES EN MILIEU EMIGRE DE LA COTE-D'IVOIRE

Benjamin ZANOU et Albert NYANKANWINDEMER
Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée, Abidjan
Narcisse KIMA, Chercheur Indépendant

A partir des données du recensement général de la population de 1988 et de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EMIU) de 1993, les auteurs visent à documenter les disparités en matière de scolarisation entre d'une part les « nationaux » et les « immigrés », d'autre part entre les différentes nationalités composant ces derniers.

La communication commence par rappeler la genèse des migrations vers la Côte d'Ivoire et donner quelques indications sur le poids démographique et le profil des migrants d'origine étrangère : ils représentent 25% de la population totale selon l'EMIU ; environ la moitié sont originaires du Burkina Faso et près de un quart du Mali.

Après une rapide présentation de l'enquête EMIU et d'une approche qualitative menée en 1999 à Abidjan auprès d'une centaine d'immigrés, les auteurs exposent les principaux résultats obtenus.

Quelle que soit la période considérée, une différence importante s'observe entre le taux de scolarisation des nationaux et celui des enfants des immigrés. En 1993, 56,5% des enfants d'Ivoiriens âgés de 6-14 ans étaient scolarisés, contre 41,5% pour les enfants d'immigrés.

Au niveau des immigrés, le statut socio-professionnel est discriminatoire pour la scolarisation. Ainsi, les enfants des immigrés de professions libérales et scientifiques ainsi que ceux des cadres supérieurs ont un fort taux de scolarisation allant de 64,6 % à 86,2 %, tandis que les enfants des agriculteurs enregistrent un taux moyen de 55,8 %. Les plus faibles taux s'observent chez les enfants des ouvriers des domestiques : 11 % à 15 % . Seuls les artisans scolarisent plus les filles que les garçons : 40,9 % contre 9,2 %.

Selon la nationalité des parents, certains enfants ont plus de chance que d'autres d'être scolarisés. Les taux varient de 88,3 % chez les enfants des libériens à 3,6 % chez les Nigériens. La discrimination sexuelle devant l'éducation est apparue dans les résultats. Mais ce comportement peut être influencé par d'autres éléments en particulier le niveau d'instruction des parents. Ainsi, la différence apparaît nettement entre les individus qui ont atteint au moins l'enseignement secondaire et les autres.

Le lien de parenté entre le chef de ménage et les enfants est aussi un déterminant de la scolarisation ; les propres enfants du chef de ménage sont les plus scolarisés qu'il s'agisse des immigrés ou les nationaux.

Les auteurs posent enfin le problème de la mesure de l'intensité réelle de la scolarisation en milieu immigré. Comme le révèle l'approche qualitative, des migrants scolarisent une partie de leurs enfants dans leur pays d'origine, soit qu'ils y sont restés soit qu'ils y ont été envoyés pour cette raison.